

IX. ENERGIES RENOUVELABLES

Idée reçue	Piste de réflexion	Source
Les énergies renouvelables coûtent trop cher. 	« [...] l'essentiel des dépenses doit être fait au départ, pour fabriquer et installer les équipements. Mais ensuite, leur fonctionnement ne coûte (presque) rien, et ceci pendant plusieurs dizaines d'années. »	Energies renouvelables, en finir avec les idées reçues, CLER, page 4 https://www.doc-transition-energetique.info/GEIDFile/enr-2015-rac-cler-hespul_el_dition_3.pdf?Archive=195814691309&File=cLiQueR%5Ffici%5FPouR%5FaccDeRau%5FPDF
Notre facture énergétique va augmenter à cause des énergies renouvelables. 	« Les aides aux énergies renouvelables ont aussi pour objectif de soutenir le développement de nouvelles filières, de façon à leur permettre de baisser leurs coûts de production et de devenir progressivement compétitives : elles sont donc par nature temporaires et représentent une forme de contribution prévoyante des générations actuelles au bien-être et à la sécurité des générations futures. »	Energies renouvelables, en finir avec les idées reçues, CLER, page 7 https://www.doc-transition-energetique.info/GEIDFile/enr-2015-rac-cler-hespul_el_dition_3.pdf?Archive=195814691309&File=cLiQueR%5Ffici%5FPouR%5FaccDeRau%5FPDF
Les énergies renouvelables ne créent pas d'emploi. 	« Savez-vous quelles activités ont créé 100 000 emplois entre 2006 et 2012 en France ? Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ! »	Energies renouvelables, en finir avec les idées reçues, CLER, page 10 https://www.doc-transition-energetique.info/GEIDFile/enr-2015-rac-cler-hespul_el_dition_3.pdf?Archive=195814691309&File=cLiQueR%5Ffici%5FPouR%5FaccDeRau%5FPDF
Les énergies renouvelables épuisent des ressources rares et menacent la biodiversité. 	« Si la part des énergies renouvelables reste à ce stade modeste dans les atteintes portées à la biodiversité, elle se rajoute néanmoins aux autres pressions. En outre plus les énergies renouvelables se développeront, plus les impacts générés risquent d'être importants. Il est donc essentiel de se donner dès aujourd'hui les moyens de leur bonne intégration environnementale. »	Impact sur l'emploi et l'économie de la transition énergétique en Grand Est https://bibliothec.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/4026-impact-sur-l-emploi-et-l-economie-de-la-transition-energetique-en-grand-est.html Energies renouvelables, en finir avec les idées reçues, CLER, page 14 https://www.doc-transition-energetique.info/GEIDFile/enr-2015-rac-cler-hespul_el_dition_3.pdf?Archive=195814691309&File=cLiQueR%5Ffici%5FPouR%5FaccDeRau%5FPDF

Les énergies renouvelables consomment plus d'énergie qu'elles n'en produisent.



« Les nombreuses études qui ont été réalisées un peu partout dans le monde montrent que ce temps de retour énergétique est de quelques mois pour une éolienne (entre 4 et 8 mois dans le pire des cas) et de 1 à 3 ans pour les panneaux photovoltaïques suivant la technologie employée. Autrement dit, ces équipements produisent sur leur durée de vie (15 à 20 ans pour l'éolien, 20 à 30 pour le solaire), entre 10 et 60 fois plus d'énergie qu'ils n'en ont consommé pour leur fabrication. »

Energies renouvelables, en finir avec les idées reçues, CLER, page 12
https://www.doc-transition-energetique.info/GEIDEFIle/enr-2015-rac-cler-hespul_el_dition_3.pdf?Archive=195814691309&File=cLi0ueR%5Ffici%5FPouR%5Fa cceDeRau%5FPDF

Le bois n'est pas une énergie renouvelable, il pollue !



« Lorsqu'il est brûlé, le bois dégage du CO2 mais cela ne veut pas dire que se chauffer au bois augmente les émissions de gaz à effet de serre. En effet, les arbres qui poussent, captent et piègent dans leurs fibres le CO2 contenu dans l'air. Tant que la quantité de bois qui pousse chaque année dépasse celle qui est brûlée, on peut affirmer que le bois est une énergie renouvelable. »

Les idées reçues sur les énergies renouvelables. Qualit'EnR
<https://www.qualit-enr.org/les-idees-recues-sur-les-energies-renouvelables/>

Les panneaux solaires ne se recyclent pas.



« De nos jours, les panneaux solaires photovoltaïques sont recyclés à environ 90 % à 95 %. Ils sont essentiellement composés de silicium et de verre, deux matériaux faciles à donner une seconde vie. En effet, les matériaux comme l'aluminium (pour le cadre), le cuivre (pour les câbles) ou encore l'argent (pour les soudures), sont recyclables et réutilisés. »

Les idées reçues sur les énergies renouvelables. Qualit'EnR
<https://www.qualit-enr.org/les-idees-recues-sur-les-energies-renouvelables/>

L'organisme Soren travaille à la circularité de la filière photovoltaïque en France.
<https://www.soren.eco/>

Les éoliennes produisent très peu.



« Une seule éolienne de 2 MW (représentative du parc éolien français en service) produit environ 4 000 MWh par an, c'est l'équivalent de la consommation d'électricité de plus de 800 foyers ! »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre. Ministère de la Transition Ecologique, page 3
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

On ne peut pas dire que la production en énergie renouvelables permet d'alimenter des foyers en énergie car il s'agit d'une production intermittente, qui ne peut suffire aux besoins des consommateurs.



« Il est exact qu'une éolienne ne produit pas en permanence et ne permet pas à elle seule de répondre aux besoins des consommateurs. Mais c'est également le cas pour toutes les formes de production d'énergie : le photovoltaïque produit plus à midi, l'hydroélectricité produit en fonction de la disponibilité en eau, les installations nucléaires et thermiques (ainsi que les éoliennes, les installations solaires et les barrages hydroélectriques) doivent être arrêtées

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre. Ministère de la Transition Ecologique, page 3
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf



régulièrement pour des opérations de maintenance qui peuvent durer jusqu'à plusieurs mois. Aucune installation de production d'électricité n'est donc à même d'assurer la sécurité d'approvisionnement des consommateurs à elle seule. »

Développer l'éolien en France ne sert à rien car nous avons le nucléaire.



« L'énergie nucléaire est une énergie dite décarbonée mais elle n'est pas renouvelable puisqu'elle utilise l'uranium comme combustible. Son utilisation pose aussi la question des déchets radioactifs, au-delà de la résilience de notre système électrique. »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 4
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

Développer l'éolien en France ne sert à rien pour le climat.



« Lorsqu'elles fonctionnent, les éoliennes françaises se substituent principalement à des installations de production utilisant des combustibles fossiles en France ou en Europe. Ainsi, lorsqu'une éolienne fonctionne, son électricité se substitue pour 55 % à de l'électricité produite par des centrales thermiques utilisant des combustibles fossiles situées en France et pour 22 % à de l'électricité produite par de telles centrales à l'étranger. Ainsi chaque kWh d'éolien a permis d'éviter 430 g de CO2 en France et en Europe. »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 5
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

L'éolien, variable, implique un recours accru aux énergies fossiles pilotables.



« D'ici à 2035, l'intégration de nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques ne nécessitera pas un recours accru au charbon ou au gaz, au contraire. »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 5
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

Les éoliennes détruisent la biodiversité, notamment les oiseaux et les chauves-souris.



« Si un parc éolien est autorisé, c'est que son impact sur la biodiversité a été jugé acceptable et qu'il ne met pas en danger la conservation de l'espèce. L'impact sur la biodiversité fait l'objet d'un suivi, et les informations issues du suivi environnemental périodique doivent être transmises au Muséum national d'histoire naturelle, en complément du dépôt des données brutes sur la plateforme depobio. »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 9
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

Les éoliennes produisent un bruit insupportable pour les riverains.



« L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont, bien souvent, « très en-deçà de celles de la vie courante ». »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 10
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf



L'investissement dans l'éolien est réservé aux gros investisseurs.



« Depuis 2015, le cadre du financement participatif pour les énergies renouvelables a été précisé et permet aux particuliers de prendre part au financement des projets éoliens. »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 11
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

Fabriquer une éolienne demande plus d'énergie qu'elle n'en produit.



« Une éolienne produit plus de 19 fois l'énergie que ce qu'elle consommera durant son cycle de vie. »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 12
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

Les éoliennes ne sont pas recyclables.



« 93 % du poids d'une éolienne terrestre sont totalement recyclables (acier, béton, cuivre et aluminium). »

Le vrai/faux sur l'éolien terrestre.
Ministère de la Transition Ecologique,
page 13
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21088_VraiFaux_E%CC%81olien_terrestre%20%281%29.pdf

Les pompes à chaleur contribuent à l'effet de serre.



« [Les pompes à chaleur] peuvent être à l'origine de trois types d'émissions de gaz à effet de serre :

1. lors de leur fabrication et de leur transport, pendant leur fonctionnement (comme toute activité et comme tout appareil consommant de l'électricité), et d'autant plus durant les périodes de pointe de consommation électrique qui sont absorbées par des centrales thermiques (charbon, fioul, gaz) particulièrement émissives en gaz à effet de serre
2. lors d'opérations de maintenance mal maîtrisées, en fin de vie ou en cas de problème d'étanchéité à cause des fluides frigorigènes qu'elles renferment : ces gaz, les HFC, sont entre 140 et 11 700 fois plus puissants que le CO2 pour l'effet de serre. »

Les pompes à chaleur en questions.
Climaxion, page 6
https://www.climaxion.fr/sites/limaxion/files/docutheque/fiche_pompe_chaleur_a5_web2_-_copie.pdf

La pompe à chaleur est la solution à privilégier !



« Le cas idéal [pour choisir une pompe à chaleur] est un logement neuf dans lequel un plancher chauffant basse température peut être installé et où l'isolation renforcée diminue les besoins en consommation. En rénovation, nous [climaxion] vous conseillons de diminuer au maximum les besoins en chaleur du logement et de vous équiper d'un système de diffusion de la chaleur à basse température pour utiliser efficacement une pompe à chaleur.

Les pompes à chaleur en questions.
Climaxion, page 6
https://www.climaxion.fr/sites/limaxion/files/docutheque/fiche_pompe_chaleur_a5_web2_-_copie.pdf

Zoom sur le Grand Est :

« En Grand-Est, il est conseillé de privilégier la géothermie (sol/sol ou eau/eau) avec capteurs horizontaux ou verticaux, ou les puits sur la nappe phréatique lorsqu'elle est accessible. »

Les énergies renouvelables sont un précieux allié pour réduire les émissions de CO2.



Les EnR sont une réponse à l'urgence climatique. Elles permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et également de diminuer la pollution de l'air et de générer des emplois.

Les énergies renouvelables, Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique.

Paragraphe : L'importance des énergies renouvelables

<https://www.ecologie.gouv.fr/energies-renouvelables#:~:text=Les%20%C3%A9nergies%20renouvelables%20permettent%20de,2030%2C%20contre%2020%20%25%20actuellement>

Les énergies renouvelables participent au développement de l'économie locale.



« Ce sont de nombreux emplois locaux créés, pour installer et exploiter les installations. On estime à 90 000 les emplois directs dans ce secteur, qui déploie un véritable savoir-faire français. »

Aujourd'hui mon territoire : fiches actions, ADEME, page 26

<https://librairie.ademe.fr/cadic/4551/amt-aujourd'hui-mon-territoire-complet-2020-011127.pdf>

Pas la peine de réduire notre dépense énergétique car nous avons des énergies renouvelables.



D'après le Scénario Négawatt, il est primordial de prioriser les besoins énergétiques et de réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin avant de privilégier les énergies renouvelables.

La démarche négaWatt

<https://negawatt.org/sobriete-efficacite>

L'énergie en France est déjà décarbonée



L'énergie et l'électricité sont deux notions différentes. L'électricité en France est en partie décarbonée, toutefois l'énergie nécessaire à un logement englobe ses besoins en électricité, chauffage, cuisson et production d'eau chaude. A titre d'exemple, en 2022, 41% des logements français utilisaient le gaz comme source de chauffage.

Chiffres clés du logement, chiffres 2022, Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-logement-2022/29-consommation-denergie>

A noter / lexique:

- Les **émissions de CO2** comptabilisent les rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.
- Selon le Larousse, l'« **empreinte carbone** [est le] volume de gaz à effet de serre produit par une activité, un véhicule, un individu, etc., et exprimé en équivalent CO2 ou équivalent carbone.». Pour un bâtiment ou une installation, elle totalise l'ensemble des émissions durant la durée de vie qui résultent de toutes les phases de construction, d'exploitation et de fin de vie.



Pour en savoir plus :

- Transition écologique : boîte à outils des élus, Développer les énergies renouvelables, Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la Transition énergétique.
<https://www.ecologie.gouv.fr/boite-outils-elus#ancre10>
- Futurs énergétiques 2050, Commission de régulation de l'énergie.
<https://www.cre.fr/actualites/futurs-energetiques-2050>

